



GEMENG

HELPERKNAPP

2, rue de Hollenfels • L-7481 Tuntange

CONVOCAATION À LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle du « Veräinsbau Koll » à Brouch, jeudi, le 18 février 2021 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Détermination d'une salle communale en vue de tenir les séances du conseil communal en dehors de la mairie / décision
- 2- Droit d'initiative du conseiller communal
- 3- Titres de recettes / approbation
- 4- Demande d'adhésion de la commune de Walferdange au « SICONA-Centre » / décision
- 5- Règlement de circulation temporaire du collège des bourgmestre et échevins / confirmation
- 6- Règlement de circulation temporaire du conseil communal / approbation
- 7- Morcellements de terrains / approbation
- 8- Droit de préemption / décision
- 9- Proposition de classement comme monument national d'immeubles sis à Boevange-sur-Attert / avis
- 10- Programme « LEADER Lëtzebuerg West » 2023-2029 / présentation
- 11- Devis travaux extraordinaires exercice 2021 / approbation
- 12- Modification PAG « Sauerwies » à Brouch / avis
- 13- Modification PAG « Rue de la Gare » à Boevange-sur-Attert / saisine
- 14- Commissions consultatives / décisions
- 15- Modalités ovation sportifs méritants / décision
- 16- Emprunt à contracter / décision
- 17- Informations aux conseillers communaux
- 18- Promotion fonctionnaire communal / décision (séance à huis clos)

Tuntange, le 12 février 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal f.f.,



N.B : Le public est admis à assister aux réunions du conseil communal, néanmoins les « gestes barrière » et le port du masque constituent des mesures de protection obligatoires dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

KlimaPakt

Meng Gemeng engagéiert sech